



ATARI

Société anonyme au capital de 14.765.685,50 euros
Siège social : 78 rue Taitbout – 75009 Paris – France

341 699 106 RCS Paris

RAPPORT SPECIAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR L'ATTRIBUTION D'ACTIONS DE PERFORMANCE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE STATUANT SUR LES COMPTES CLOS LE 31 MARS 2013

(Établi conformément à l'article L. 225-197-4 du Code de commerce)

Chers Actionnaires,

Conformément à l'article L. 225-197-4 du Code de commerce, nous vous informons, par le présent rapport, des opérations réalisées en vertu des dispositions prévues aux articles L. 225-197-1 à L. 225-197-3 du Code de commerce.

Tous ces plans sont désormais caducs à la date du présent rapport, les informations sont ainsi données à titre indicatif.

I. DESCRIPTION DES PLANS D'ACTIONS DE PERFORMANCE

Le Conseil d'Administration d'Atari s'est réuni le 23 mai 2011, le 30 septembre 2011 et le 4 novembre 2011, et a décidé – conformément à la résolution 19 adoptée lors de l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 30 septembre 2009 (pour les attributions de mai et de septembre), à la résolution 14 adoptée lors de l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 30 septembre 2011 (pour l'attribution de novembre) et aux Articles L. 225-197-1 et suivants du Code du commerce – d'attribuer des droits à des actions de performance à certains des employés et des mandataires sociaux (ci-après les « Bénéficiaires ») d'Atari S.A., d'Atari Inc. et de certaines filiales d'Atari établies en France conformément aux dispositions des Articles L.225-197-2 du Code du commerce.

Atari entend ainsi associer les salariés et les mandataires sociaux au développement du Groupe, à la mise en œuvre de sa stratégie et aux performances futures du Groupe, mais également de retenir les éléments jugés clef par le Conseil d'Administration, sur recommandation du Comité des Nominations et des Rémunérations et conformément aux recommandations réglementaires en vigueur. Ainsi l'attribution définitive et l'acquisition de ces actions gratuites sont conditionnées à la réalisation de critères de performance et de présence.

Date d'acquisition, période de conservation et critères d'attribution définitive : La période d'acquisition applicable aux actions attribuées au Bénéficiaire s'achèvera à l'issue d'une période de deux (2) ans à compter de la date d'attribution initiale des droits à des actions de performance. L'attribution définitive des actions de performance (sous réserve des critères de performance) s'appliquera, chaque année, à la moitié des droits à des actions de performance. A l'issue de la période de deux ans, l'acquisition des actions de performance est soumise à des critères de présence à la date d'acquisition. La période de conservation est fixée à deux (2) ans à compter de la date d'acquisition.

Le bénéficiaire devra être en exercice au sein du Groupe à la date d'attribution gratuite définitive et à la date d'acquisition des actions.

En raison du changement de modèle de gestion de la Société, de sa taille et de la conjoncture actuelle, des critères triennaux et indexés à un groupe de pairs ne sont pas pertinents. Pour cette raison, le Conseil d'Administration réexamine les critères de performance chaque année de la période d'acquisition, sur recommandation du Comité des nominations et des rémunérations. Les critères de performance sont ceux qui sont définis annuellement par le Conseil d'Administration pour les éléments quantitatifs des critères de performance du Directeur Général. Ils sont généralement établis sur la base de la réalisation des objectifs de « cash-flow » opérationnel, de résultat opérationnel courant et de chiffre d'affaires. Le Conseil d'Administration, après examen des comptes pour l'exercice de l'année considérée, déterminera le pourcentage de réalisation de ces critères annuels.

Droits attachés aux actions de performance : Les actions de performance reçues à la fin de la période d'acquisition sont soumises aux termes de l'acte constitutif et des statuts de la Société, et à toute disposition applicable aux actions ordinaires émises par la Société. Elles ouvriront droit au même dividende que les autres actions ordinaires de même valeur nominale. A la fin de la période d'acquisition, conformément aux conditions du plan, les actions acquises seront enregistrées dans un compte au nom de leur détenteur.

S'ils veulent disposer de leurs actions de performance, les Bénéficiaires se conformeront aux restrictions de l'article L. 225-197-1 du Code du commerce et aux règles déontologiques du Groupe.

Bénéficiaires et nombre de droits à des actions de performance attribués par le Conseil d'Administration : Pour les trois plans, le Conseil d'Administration a décidé d'attribuer un nombre maximal total de 1 937 290 droits à des actions de performance de la Société. Pour les trois plans, l'attribution définitive des actions est soumise à des critères de performance et de présence et l'acquisition est soumise des critères de présence.

Le Conseil d'Administration d'Atari a décidé que, sous réserve de critères de performance et de présence et sur une période d'acquisition de 2 ans à partir de l'exercice 2013, M. Wilson pourrait recevoir un nombre maximal de 500 000 droits à des actions de performance, M. Dangeard pourrait recevoir un nombre maximal de 400 000 droits à des actions de performance. Madame Alexandra Fichelson a quitté le Groupe et aurait pu recevoir un nombre maximal de 70 000 droits à des actions de performance, ces droits sont désormais caducs. Si tous les droits à ces actions sont définitivement attribués et transformés en actions de performance, le montant estimé à la date d'attribution des droits par le Conseil s'élevait respectivement à 1,4, 0,6 et 0,2 million d'euros. Le nombre d'actions attribuées est le suivant :

Bénéficiaires	Attribution définitive au 23 mai 2012 (1)	Attribution définitive au 31 mars 2013 (2)	Titre	Date d'attribution définitive (1)
Jim Wilson	94 750	94 750	Directeur Général, Administrateur	23 mai 2013
Frank Dangeard	-	-	Président du Conseil d'administration	30 septembre 2013
Alexandra Fichelson	13 265	13 265	Secrétaire général, Administrateur	23 mai 2013

(1) Sous réserve de critères de présence à la date d'acquisition. M. Jim Wilson et Madame Alexandra Fichelson ont quitté le Groupe après le 31 mars 2013.

(2) Au 31 mars 2013, le Comité des Rémunérations ne s'était pas tenu et les différents plans relatifs à ces actions de performance seront définitivement soldés sur l'exercice 2013/2014.

Les actions acquises pourront être des actions nouvelles ou existantes détenues par la Société, à sa discrétion. En cas d'émission de nouvelles actions, une demande d'inscription sera effectuée.

II. RESUME DES PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DES PLANS D'ATTRIBUTION D'ACTIONS DE PERFORMANCE

Pour les trois plans, le Conseil d'administration a décidé d'attribuer un total de 1 937 290 droits à des actions de performance de la Société. Pour les trois plans, l'attribution définitive des actions est soumise à des critères de performance et de présence et l'acquisition est soumise à des critères de présence.

Au 31 mars 2012, le nombre total de droits à des actions de performance attribués en circulation au titre des plans existants s'élève à 1 787 200 actions et représente 6,1 % du capital de la Société à la même date.

Au 31 mars 2013, le nombre total de droits à des actions de performance attribués en circulation au titre des plans existants s'élève à 465.000 actions et représente 1,57 % du capital de la Société à la même date.

Plan	Effectifs	Nbre de droits à des actions de performance ⁽¹⁾	Attribuées au 31 mars 2012	Attribuées au 23 mai 2012, soumises à des critères de présence à la date d'acquisition	Valeur des actions (en M€)	Date d'acquisition	Actions de performance annulées pendant l'exercice 2012/2013
23 mai 2011	36	962 290	-	182 147	2,77	23 mai 2013	-
<i>Dont :</i>							
- Mandataires sociaux	1	500 000	-	94 750	1,4		500.000
- Membres de l'équipe de direction	2	420 000	-	79 590	1,2		420.000
- Cadres	33	42 290	-	7 807	0,1		2.290
- Salariés	-	-	-	-	-		
<i>Dont :</i>							
- 10 premiers salariés non mandataires sociaux		962 030	-	182 116	2,7		922.030
30 sept. 2011	5	725 000	-	-	1,1	30 sept 2013	-
<i>Dont :</i>							
- Mandataires sociaux	1	400 000	-	-	0,6		
- Membres de l'équipe de direction	1	100 000	-	-	0,2		100.000
- Cadres	3	225 000	-	-	0,3		225.000
- Salariés	-	-	-	-	-		
<i>Dont :</i>							
- 10 premiers salariés non mandataires sociaux		325 000	-	-	0,5		325.000
4 nov. 2011	2	250 000	-	-	0,3	4 nov. 2013	-
<i>Dont :</i>							
- Mandataires sociaux	-	-	-	-	-		
- Membres de l'équipe de direction	2	250 000	-	-	0,3		250.000
- Cadres	-	-	-	-	-		
- Salariés	-	-	-	-	-		
<i>Dont :</i>							
- 10 premiers salariés non mandataires sociaux		250 000	-	-	0,3		250.000
29 mai 2012	2	125.000	-	-	0,2	29 mai 2014	-
<i>Dont :</i>							
- Mandataires sociaux	-	-	-	-	-		
- Membres de l'équipe de direction	-	-	-	-	-		-
- Cadres	2	125.000-	-	-	0,2		125.000
- Salariés	-	-	-	-	-		
<i>Dont :</i>							
- 10 premiers salariés non mandataires sociaux		125 000	-	-	0,2		125.000

(1) L'attribution définitive et acquisition soumises à des critères de performance et de présence, tels que décrits dans la section « Description des plans d'actions de performance » du présent document et sur une période d'acquisition de 2 ans. Toutes ces actions ont été annulées depuis le 31 mars 2013 pour non-respect des critères de présence ou de performance.

Paris, le 30 octobre 2013
Le Conseil d'Administration